

CONSEIL DE LIGUE DU 02/12/2017 A LEZIGNAN-CORBIERES

Membres présents : Bernard Barascud (CD12), Francis Barruezo, Jean-Pierre Belmonte, Gilbert Catel (CD34), Claire Chevassus-Rosset, Philippe Crépieux, Bernard Daru, Jacques Dollé, Thyfaine Doudeau, Jean-Claude Ducros, Jean-Marc Fabre, Alain Guetière, Jérôme Guezenc, Christophe Jousse, Frédéric Laffaille, Alain Lauferon, Stéphane Lebrun, Théo Linares (CD32), Florian Mellet, Jean-Pierre Miravete (CD65), Jean-Marc Poursine (CD11), Frédéric Pozzobon, Patrice Pradelles (CD81), Christian Rabaud (CD34), Johnny Salvetat (CD31), Marion Vayre, Jerry Yong (CD46).

Membres excusés : Pierre Ambinat (CD09), Emmanuelle Benoit, Olivier Caubet, Ekaterina Fedorova, Olivier Martin (CD82), Caroline Rinteau, Julien Rocoplan (CD48).

Invités : Thérèse Combanière, Paul Martinez, Philippe Molodzoff, Isabelle Thibaud.

Ouverture de la séance vers 17H.

Ordre du jour

1. Calendrier des réunions
2. Siège social et établissement
3. Election des différents organes de la ligue
4. Budget 2017/2018
5. Objectifs commission tarifaire
6. Objectifs commission RH
7. Divers

1. Calendrier réunions

Le Président, Jacques Dollé, propose de réunir le Conseil en janvier après que l'expert-comptable aura effectué son rapport suite à son déplacement à Montpellier et en fin mars pour présentation des travaux des différentes commissions.

La date du 13 janvier est retenue sans que le lieu ne soit confirmé pour l'instant.

2. Siège social et établissement

L'annonce du maintien des deux établissements, et notamment celui de Montpellier a pu faire l'objet d'un malheureux malentendu.

L'explication de ce maintien tient au fait que les salariés languedociens sont rattachés à Montpellier et que s'il fallait n'opter que pour un seul établissement (celui du siège social à Balma), il faudrait rattacher tous les salariés à Balma, ce qui ne serait pas souhaitable d'un point de vue pratique pour eux et d'un point de vue des remboursements des frais de déplacements pour la ligue.

L'avis de l'avocat sera pris pour les modalités pratiques des différentes déclarations d'autant plus

que pour l'Institut de Formation, toute modification doit être déclarée dans un délai de 30 jours.

Pour ce qui est de l'idée de donner un statut juridique à l'IREF en tant qu'organisme de formation à part entière, l'avis de l'avocat sera pris également.

S'ajoute à cette échéance, celle de l'appel d'offre du CREPS de Montpellier pour le DEJEPS auquel il faut répondre avant le 15 décembre et celui de la FFTT, à la même date, pour notre positionnement pour accueillir également la formation BPJEPS à Montpellier.

A ce sujet, Philippe Molodzoff propose de faire appel à un graphiste professionnel pour réaliser logo et supports de communication. Il lui est demandé de fournir un devis et de le transmettre aux membres du Conseil de ligue.

Sur les conseils de notre expert-comptable, Jacques Dollé propose de fusionner les trésoreries (optimisation de la gestion) mais, par contre, de maintenir une comptabilité séparée pendant encore 2 ans pour nous laisser le temps de mettre en place des outils et des méthodes de gestion appropriés (plan comptable unique, comptabilité analytique, solution comptable etc.).

3. Election des différents organes de la ligue

Election du Bureau à bulletin secret

Sur 27 voix exprimées sont élus aux postes de :

- Vice-Président délégué : Christophe Jousse

Par 23 voix pour, 2 abstentions et 2 nuls

- Secrétaire Générale : Marion Vayre

Par 25 voix pour, 1 abstention et 1 nul

- Trésorier Général : Julien Rocoplan (candidat A)

Par 14 voix pour - contre 13 voix pour Jean-Pierre Belmonte (candidat B)

- Vice-Président Pôle Sportif : Florian Mellet

Par 25 voix pour et 2 abstentions

- Vice-Président Pôle Technique et Humain : Olivier Caubet

Par 22 voix pour et 5 abstentions

- Vice-Président Pôle Développement : Jean-Marc Fabre

Par 25 voix pour et 2 abstentions

- Vice-Présidente Pôle Communication et Féminines : Claire Chevassus-Rosset

Par 24 voix pour et 3 abstentions

- Secrétaire adjoint : Bernard Daru (candidat A)

Par 18 voix pour - contre 4 voix pour Caroline Rinteau (candidat B), 4 abstentions et 1 nul

- Trésorier adjoint : Francis Barruezo

Par 23 voix pour, 3 abstentions et 1 nul

- Président de la Commission Sportive : Jérôme Guezenc

Par 22 voix pour, 3 abstentions et 2 nuls

- Président de la Commission Arbitrage : Gilbert Catel (candidat A)

Par 14 voix pour - contre 12 voix pour Jean-Claude Ducros (candidat B) et 1 abstention

- Président de la Commission Formation : Christian Rabaud

A l'unanimité

- Membre (sans fonction) : Bernard Barascud (candidat A)

Par 13 voix pour – contre 13 voix pour Jean-Claude Ducros (candidat B) et 1 nul.

Le départage se fait en faveur du candidat le plus jeune.

Election autre poste commission statutaire

- Président de la Commission Médicale : Frédéric Pozzobon

Par 25 voix pour et 2 abstentions.

Président de la Commission Statuts & Règlements

Aucun membre ne s'y opposant, **Jean-Claude Turchetti est élu Président de la Commission Statuts & Règlements** sur proposition du Président, Jacques Dollé.

Etant donné l'heure déjà avancée, les autres nominations seront traitées lors de la prochaine réunion.

4. Budget 2017/2018

Un exemplaire du suivi budgétaire arrêté au 31/10 de l'ex-ligue Midi-Pyrénées a été remis à chacun des membres pour qu'il se fasse une idée de ses méthodes de travail.

5. Objectifs de la Commission Tarifaire

Christophe Jousse en charge de cette commission informe qu'une première étape consistant à faire un état des lieux des différents tarifs appliqués de part et d'autre, est en cours (hormis pour les licences).

La deuxième étape consistera à harmoniser au mieux les tarifs.

Il a bien noté qu'il a jusqu'à fin mars pour présenter un projet.

6. Objectifs de la Commission des Ressources Humaines

Jacques Dollé, en sa qualité de Président, souhaite présider la Commission des Finances et des Ressources Humaines.

Des craintes sont émises sur la conduite des entretiens et le suivi des obligations légales en matière de formation notamment.

Jacques Dollé et Marion Vayre sont conscients que c'est un sujet qu'il conviendra d'aborder avec beaucoup de délicatesse.

Marion Vayre invite d'ailleurs toutes les personnes qui voudront bien s'investir dans cette tâche à les y accompagner.

7. Divers

Candidature BPJEPS à la FFTT

Philippe Molodzoff signale que le dossier est à déposer au nom de la ligue Occitanie avant le 15 décembre.

Le Conseil de ligue se positionne en faveur de cette candidature à l'unanimité.

Dénomination ligue

Tous les membres s'accordent sur la dénomination exacte de la Ligue Occitanie de Tennis de Table (cf. statuts votés en AG du 4 mars 2017) et sur le sigle à utiliser : LOTT.

Dérogation URSSAF

Christophe Jousse est en faveur du paiement mensuel.

Jacques Dollé lui demande de voir avec Julien Rocoplan qui prendra l'avis de Henri Sam, l'expert-comptable.

Contestation dépôt de marque

Christophe Jousse évoque l'urgence d'une autre échéance (12 décembre) : l'argumentaire à opposer à la contestation du dépôt de marque du kit « Ping Forme et Santé » auprès de l'INPI.

Là encore, Maître Bousson a promis de nous donner un avis circonstancié.

Comité Départemental 66

Francis Vizueté, à titre d'invité à ce premier Conseil de ligue, sollicite la parole pour évoquer la prochaine élection des dirigeants du CD des Pyrénées Orientales prévue lors de l'AG du 16 décembre.

Il conduit une seule liste d'union qui a été validée par la ligue LR et s'il est élu, il demandera à faire réaliser un audit des comptes au vu de la présentation des derniers comptes par l'équipe démissionnaire.

La séance est levée vers 18H45

Marion Vayre
Secrétaire Générale

Jacques Dollé
Président de ligue

